



AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-517 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN
EMPRUNT DE 180 501 \$ POUR DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION AU
CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA
SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE
ADJOINTE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 juin 2025, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « *Règlement numéro 2025-517 décrétant une dépense et un emprunt de 180 501 \$ pour des travaux d'amélioration au centre sportif et culturel de la vallée de la rouge (CSCVR)* ».

Le Règlement numéro 2025-517 a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par les personnes habiles à voter, le 26 juin 2025;
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le 6 août 2025.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au www.riviere-rouge.ca, sous l'onglet *Ville / Administration / Réglementation / Règlements de la Ville de Rivière-Rouge*.

Le Règlement numéro 2025-517 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 8^e JOUR DE SEPTEMBRE 2025

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe